



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA GRIGNONNAIS
Séance du 11 février 2022**

9-2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	18	VIE ECONOMIQUE
Présents	11	Avis sur consultation exploitation plateforme logistique à Puceul société PITCH IMMO
Votants	15	

◇ Convocation du 7 février 2022 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 11 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 février réuni en session ordinaire Salle du Pré Clos sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Étaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, MM Jérôme RETIF, Stéphane DELANOE, Mmes Magaly BRIEY, Virginie GUITTARD, Karine VULQUIN, MM Patrick HECHT, Mikaël TUBAUD, Maxime GUISENEUF, Mme Noémie SAFFRE

Absents excusés : M Nicolas BODINEAU, Mmes Sabine LEDINGTON, Béatrice KOCH, M David PARIS, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Gwenaëlle LERAY.

Procurations :

Sabine LEDINGTON donne pouvoir à Stéphane DELANOE
Béatrice KOCH « « Gwénaél CRAHES
Delphine JEGU « « Lydia LEBASTARD
Gwenaëlle LERAY « « Gwénaél CRAHES

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier de demande d'enregistrement déposée par la société PITCH IMMO pour l'exploitation d'une plateforme logistique à Puceul a fait l'objet d'une consultation du 27 décembre 2021 jusqu'au 9 février 2022 inclus.

Le conseil municipal dispose de 15 jours à compter de la fin de la consultation pour émettre un avis. Le dossier était à disposition des élus en mairie durant la période de consultation.

Après débat, le conseil municipal émet l'avis suivant à l'unanimité :

Le Conseil municipal émet un avis favorable avec réserves :

L'impact routier sur la RD35 n'est pas mesurable :

- Il est évoqué une estimation de 20% du trafic à destination de St Nazaire, soit une trentaine de camions sans connaître les besoins exacts du futur occupant – ce dernier étant inconnu à ce jour.

Aussi, pour les élus, l'état structurel de la route, ainsi que la sinuosité de la structure de la RD35, n'est pas compatible avec une augmentation du trafic.

De plus, augmenter considérablement le trafic routier ferait que la commune de La Grignonnais serait enclavée par le trafic routier d'un côté de la RN171 et de l'autre de la RD35. Pour ces raisons, le conseil municipal préconise fortement un passage des camions par la RN137 puis sortie RD164 Bout de bois pour se diriger vers St Nazaire, ou à défaut, d'avoir une réelle réflexion concertée sur un aménagement adapté à l'évolution de ce trafic et à la sécurisation des riverains et usagers sur la RD35.

Pour extrait conforme, le 16 février 2022



Le Maire,

Gwénaél CRAHES

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20220211-9-2022-DE
Date de télétransmission : 16/02/2022
Date de réception préfecture : 16/02/2022